

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Représentés : 5

Absents : 2

Date de convocation : 18 novembre 2022

Date d'affichage : 18 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ André – MAGNIN Carine – GRANGE Guy – MARTIN Jean-Marie – FEUTRIER Stéphanie – POIROT Marie - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ André) – RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à MAGNIN Carine) – CLAPPIER Pascal (donne procuration à MARTIN Jean-Marie) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à GRANGE Guy)

Étaient absents excusés : FALCOZ Corine – GRANGE Christian

Monsieur André RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 22-11-121

Objet : Instauration d'un service communal de garderie périscolaire pour la saison d'hiver 2022 - 2023

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Suite à l'expérience des trois années précédentes répondant à la demande des parents d'élèves relative à la mise en place d'un service de garderie périscolaire communale le matin de 7h45 à 8h20, durant la saison d'hiver, il est proposé de renouveler la mise en place de ce service public communal comme suit :

➤ un temps d'accueil, durant la saison d'hiver soit du 17 décembre 2022 au 14 avril 2023, assimilé à une garderie, les lundis, mardis, jeudis et les vendredis de 7h45 à 8h20, afin de répondre à l'attente légitime des parents ; ce service public communal s'effectuera à l'école de Valloire dans la salle n°5.

Pour cet accueil communal, la tarification journalière serait identique à celle proposée par la CCMG, et qui est identique à l'année dernière, pour l'accueil périscolaire en saison soit :

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 073-217303064-20221124-22_11_121-DE



Quotient Familial	Q.F1 <458	QF2 459 à 625	QF3 626 à 800	QF4 801 à 1100	QF5 1101 à 1600	QF6 >1601
Tarif journalier / enfant	1,10 €	1,30 €	1,55 €	1,60 €	1,70 €	1,80 €

Un règlement intérieur afférent à la mise en œuvre de ce service public communal va être repris pour cet hiver.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 17 novembre 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission finances, administration générale, développement durable et communication en date du 17 novembre 2022,

Oui l'exposé de Monsieur Rougeaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de mettre en place en saison d'hiver, soit du 17 décembre 2022 au 14 avril 2023, un temps d'accueil assimilé à une garderie, les lundis, mardis, jeudis et les vendredis de 7h45 à 8h20,
- d'approuver le règlement intérieur afférent à ce service public communal,
- d'adopter les tarifs de ce service public communal ainsi qu'il suit :

Quotient Familial	Q.F1 <458	QF2 459 à 625	QF3 626 à 800	QF4 801 à 1100	QF5 1101 à 1600	QF6 >1601
Tarif journalier / enfant	1,10 €	1,30 €	1,55 €	1,60 €	1,70 €	1,80 €

- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la concrétisation de ce service public communal.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 28/11/22

Publication : 28/11/22

Valloire, le 28/11/22

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

